

Délibération 2024/04/08/10

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice :14

Nombre de conseillers présents :12

Nombre de suffrages exprimés : 14

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, M Didier **Boiron**, Mme Danièle **Cambier**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**.

Absents excusés : Mme Christine **Cossard** donne pouvoir à **M Thierry Depoortere**. Mme Marine **Verriest** donne pouvoir à M Jérôme **Verriest**.

Objet : Signature d'une convention de groupement de commande « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »

Vu la délibération CC_2024_048 du Conseil communautaire du 25 mars 2024, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »,

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mise en place de dispositifs d'insertion, par l'activité économique, ayant comme support d'activité « l'entretien, la restauration et l'aménagement d'espaces publics et naturels, la propreté urbaine ».

Considérant que ce groupement permettra d'œuvrer ensemble en faveur des publics en difficulté par le biais de dispositifs d'insertion par l'activité économique en mettant en place un atelier d'insertion.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- De participer au groupement de commandes « Services d'insertion et de qualification professionnelles – entretien d'espaces publics et naturels »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Thierry DEPOORTERE

